

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Affiché le 15/03/2023

ID : 067-200052546-20230314-15\_23\_PA23-DE

# Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

## Extrait du procès-verbal des délibérations Comité syndical

Séance du 14 mars 2023

Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents : 23

Procurations : 9

### N° ATIP 15 / 2023

**Contre** : 0 voix

**Abstentions** : 0 voix

**Pour** : 32 voix

**Résultats du vote** : à la majorité simple des suffrages exprimés : **adopté à l'unanimité**

#### Objet : Programme d'activités 2023

#### Madame la Présidente expose et présente aux membres du Comité syndical :

Les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique prévoient dans leur article 4 que chaque année, sur proposition du Bureau, le Comité syndical approuve le programme d'activités pour les 12 mois à venir et définit les priorités d'intervention. Il donne quitus au Bureau annuellement sur ce programme une fois réalisé et présenté sous forme de rapport d'activités.

#### Le Comité syndical :

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, et la présentation du programme tel que figurant en annexe.

#### Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Donne quitus au Bureau sur la réalisation du programme d'activités 2023.

#### Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Truchtersheim, le 14 mars 2023

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER